

TELECOPIE

A L'ATTENTION DE :

Presse

ACTIVITE PARLEMENTAIRE : Communiqué

Les HARAS de TARBES sont-ils menacés ? Chantal ROBIN RODRIGO interroge le Ministre de l'Agriculture.

Mme Chantal Robin-Rodrigo a interrogé une nouvelle fois le Ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir du haras de Tarbes lors de la première séance du mardi 2 décembre 2008 à l'Assemblée Nationale. « Les collectivités territoriales – conseil général, conseil régional et ville de Tarbes –, qui sont particulièrement attachées à son maintien, ont exprimé leur volonté de s'impliquer dans la création d'un pôle hippique en apportant leur aide financière, à condition toutefois que le cœur des métiers des haras – centre de reproduction et appui technique à la filière – soit maintenu sur le site », devait lui rappeler la Députée radical de Gauche. L'inquiétude vient de la révision générale des politiques publiques qui prévoit une baisse de la subvention de l'État aux Haras nationaux et une réduction des effectifs de 15 % en trois ans, ce qui conduira nécessairement à revoir la carte des haras et à réduire leur nombre. En termes clairs, cela signifie que nous n'avons pas l'assurance, à l'heure actuelle, que les haras maintiendront leur activité sur Tarbes. La nouvelle politique de l'étalement public en Midi-Pyrénées conduit, en effet, à revoir à la baisse le nombre de centres techniques, qui passeraient de neuf à cinq d'ici à 2011. Vous l'aurez compris, ma priorité est son maintien à Tarbes. S'adressant au ministre, elle devait lui demander : « quelles assurances pouvez-vous donner ? Les Haras nationaux ont-ils la volonté de maintenir le centre de Tarbes et, si oui, avec quels moyens et dans quels délais ?

A ces questions, M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture devait répondre que le contrat d'objectif des Haras nationaux arrivant effectivement à échéance, un nouveau contrat doit être préparé, qui tiendra compte des orientations arrêtées par le conseil de modernisation des politiques publiques, au travers notamment de deux décisions d'importance particulière : le recentrage des Haras nationaux sur leurs missions de service public et le rapprochement des Haras nationaux et de l'École nationale d'équitation. Le but étant d'optimiser les charges de structure et de fonctionnement. « S'agissant, madame la députée, du haras national de Tarbes, sa situation est actuellement examinée, comme celle de tous les autres haras, avec objectivité et impartialité. Telle est l'assurance que je peux vous donner à l'heure actuelle... Je vous tiendrai informée personnellement, comme tous les élus concernés par ces réformes et ces restructurations, des décisions qui seront prises, une fois que l'examen objectif et impartial de la situation de chaque haras aura été terminé ». Le sort des Haras de Tarbes sera fixé en Juillet 2009.